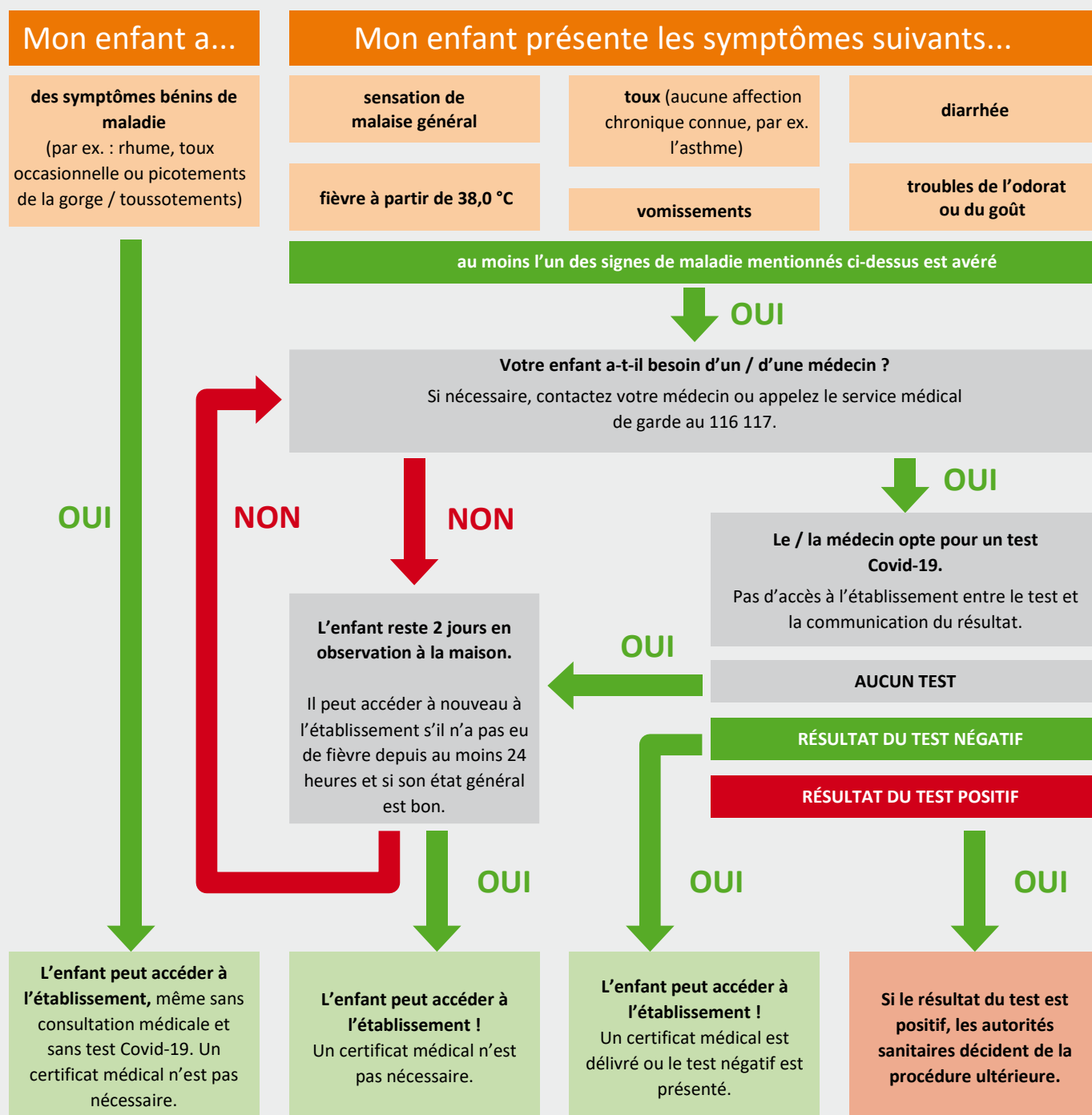


Comment gérer les symptômes de la maladie et du rhume chez les enfants en garderie et à l'école

Recommandation aux parents (en date du 16/09/2020)



Comment gérer les symptômes de la maladie et du rhume chez les enfants en garderie et à l'école

Recommandation aux parents (en date du 16/09/2020)

Chers parents,

Au cours des mois d'automne et d'hiver, les infections respiratoires (par exemple, toux et rhume) réapparaissent chez la plupart des enfants et des adolescents. Parfois, les symptômes deviennent si gênants qu'il est impossible d'aller à la garderie ou à l'école. Cependant, la majorité de ces infections ne sont pas toujours graves. Avec une toux occasionnelle ou un léger rhume, l'on peut continuer à fréquenter les établissements. Mais n'oubliez pas qu'il est de la responsabilité partagée des parents, de la garderie et de l'école de protéger tous les enfants, le personnel et leurs familles contre les infections. C'est pourquoi vous, en tant que parents, vos enfants et également les spécialistes au sein des établissements, devez être particulièrement attentifs et respecter strictement les directives d'hygiène en matière d'infection. En principe, cependant, il y aura toujours un processus de mise en balance entre la protection contre l'infection et le droit des enfants à la participation et à l'éducation.

Il est impossible d'éliminer tout risque résiduel d'une infection à coronavirus (Covid-19). Notre objectif commun doit être de réduire au maximum les taux de transmission en respectant strictement les mesures d'hygiène. Cependant, l'exclusion des enfants présentant des symptômes bénins de la maladie n'est pas utile.

Important : comme c'était déjà le cas avant la pandémie de Corona, les enfants qui sont manifestement malades ne sont pas emmenés à la garderie et ne sont pas autorisés à aller à l'école. En tant que parent, vous êtes et serez fondamentalement chargé d'évaluer l'état de santé de l'enfant. Il convient de rappeler les faits suivants :

1. Un rhume sans autre signe de maladie, de même qu'une toux occasionnelle, des picotements de la gorge ou des toussotements, ne sont pas des motifs d'exclusion. Ces enfants peuvent accéder à l'établissement.
2. Les enfants présentant des symptômes connus tels que la toux et attribuables à une maladie sous-jacente non infectieuse telle que l'asthme peuvent également continuer à fréquenter l'établissement.
3. Les enfants qui présentent une symptomatologie suggérant le COVID-19 ne sont pas autorisés à fréquenter l'établissement. Un seul des symptômes suivants peut justifier une telle interdiction :
 - fièvre à partir de 38 °C,
 - toux,
 - diarrhée,
 - vomissements,
 - sensation de malaise général (époussement, maux de tête),
 - troubles de l'odorat ou du goût.
4. En tant que parent, vous devez en premier lieu juger si votre enfant a besoin d'un / d'une médecin. Si nécessaire, contactez votre médecin de confiance ou appelez le service médical de garde au 116 117.
5. Si un enfant présente un symptôme indicatif du COVID-19, il convient d'effectuer un test. Si un enfant présente des symptômes généraux sans suspicion évidente de COVID-19, il doit être observé à la maison pendant au moins deux jours et être exempt de fièvre et en bon état général pendant au moins 24 heures.
6. Les frères et sœurs en bonne santé qui ne sont pas soumis aux exigences de quarantaine peuvent accéder à l'établissement, même si le frère ou la sœur présente des symptômes bénins de maladie.
7. Dans le cas d'enfants sans symptômes de la maladie, mais qui ont eu des contacts rapprochés avec une personne dont le résultat du test est positif, les autorités sanitaires décideront s'ils peuvent fréquenter l'établissement.

La recommandation peut varier en fonction de l'évolution du processus d'infection et de nouvelles connaissances scientifiques. Elle reflète la situation en date du 16 septembre 2020.

Si vous avez d'autres questions, vous pouvez vous renseigner sur le site Web : www.coronavirus.sachsen.de